

Patrimoine immatériel

Admin. des fiches
Listes de contrôle
Base médias
Indexation



Fiche « Lhenna (الحنا) » idpcm:1564BA

Identi. Locali. Chrono. Caract. Person. État d. État d. Protec.

Illust. Référé. Relati. Gestio.

État de l'élément : viabilité

Menaces pesant sur la

pratique : Parmi les contraintes qui pèsent sur la viabilité de l'élément, l'usage limité du henné lié aux cérémonies et festivités sociales et religieuses. Ce qui réduit les revenus des cultivateurs.

Sa transformation bénéficierait à l'agriculteur et l'encouragerait à continuer à pratiquer cette culture qui devient de plus en plus difficile et qui régresse de plus en plus. Ses propriétés curatives, préventives et esthétiques restent également à explorer.

L'ajout de substances chimiques au henné pour le rendre plus foncé, peut provoquer des réactions allergiques, voire des brûlures graves. Ce qui suscite des réticences et parfois des plaintes.

L'introduction de répertoires décoratifs étrangers présente une menace pour les répertoires traditionnels marocains : fassi, sahraoui, ...

Menaces pesant sur la transmission :

Disponibilité des éléments matériels et des ressources associés : Oui

Viabilité des éléments matériels et immatériels associés :

Mesures de sauvegardes existantes :

Afin de pouvoir sauvegarder la pratique et l'usage du henné en particulier et les éléments du patrimoine immatériel en général, l'État du Maroc, à travers le Département de la Culture, Direction du patrimoine Culturel, œuvre pour documenter et inventorier ces aspects patrimoniaux immatériels en guise de première mesure de sauvegarde. Exemples d'autres actions et efforts pour la sauvegarde du henné :

- L'encouragement et l'accompagnement des cultivateurs et des pratiquantes à s'incorporer dans des associations et coopératives. Ces procédures organisationnelles et administratives leur permettent de s'intégrer facilement dans les programmes culturels encadrés par les institutions étatiques directement concernées.

- L'encouragement des neqqachates à pratiquer

Reçu CLT/LHE	
Le	30 MARS 2023
N°	0185

dans des espaces publics (places, espaces historiques : jardins historiques, jardins publics, ... etc. Ce qui permet d'assurer une meilleure connaissance et reconnaissance de cette pratique. Une telle mesure permet aux jeunes générations d'apprécier cet art traditionnel et ancestral d'embellir les mains et les pieds à sa juste valeur et seraient à leur tour amenées à s'y intéresser de plus près et même de l'intégrer et de le pratiquer.

- L'encouragement de plusieurs filières doctorales et laboratoires de recherches relevant de nombreuses universités marocaines ainsi que les chercheurs à s'ouvrir et investir dans la recherche (approches anthropologique, sociologique, historique, ...etc.) dans le domaine du patrimoine culturel immatériel. Le Maroc a lancé un programme socio-économique d'envergure nationale nommé l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) depuis 2005. Dans ce cadre, cultivateurs et pratiquantes se sont organisés dans associations et coopératives.

Cette démarche qui vise l'autonomie financière des femmes surtout dans le monde rural, a contribué efficacement et contribue toujours à la viabilité et à la sauvegarde de l'élément du PCI : le henné.

L'État encourage également toute initiative et action menée au niveau régional, visant l'encouragement, l'intégration et l'accompagnement des cultivateurs et commerçants à s'incorporer dans des associations et coopératives. En l'occurrence les coopératives de broyage et de conditionnement du henné qui se chargent de la valorisation et de la vente du produit.

Ces procédures organisationnelles et administratives permettent à ces détenteurs et producteurs de s'intégrer facilement dans les programmes culturels encadrés par les institutions étatiques directement concernées.

L'organisation des festivals régionaux et nationaux est une occasion pour les producteurs, les commerçants et les pratiquantes pour vendre et valoriser leurs produits et savoir-faire.

Les moussems constituent une occasion pour promouvoir le henné en tant que produit mais également en tant qu'élément du patrimoine culturel immatériel. Ils contribuent, en effet, à la vente du henné et à se l'acquérir visant, dans ce cas, sa connotation et sa dimension sacrée (ziyara, lbarouk).

La culture du henné procure aux agriculteurs des revenus importants. La culture du henné est devenue très pénible et coûteuse à cause de la sécheresse et l'épuisement des eaux souterraines. En plus, son étendue spatiale reste très limitée.